



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de SAINT LEGER LES VIGNES**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	15	15 + 2 pouvoirs

**Date de convocation**  
**7 décembre 2018**

**Date d'affichage de la convocation**  
**7 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jacques GILLAIZEAU**, maire

PRESENTS : JACQUES GILLAIZEAU, PATRICK GROLIER, VALERIE LEJAY, PIERRE BEILVERT, BRIGITTE MORISSON, JEAN-MICHEL FOUSSE, MONIQUE BETREMIEUX, BENOIT PRINCE, BEATRICE FOUCAUD, KARINE GOUY, JOSEPH LAMBOURG, DANIELE GUILLAUME, DOMINIQUE RICARDEAU, SOPHIE MARIN, PIERRE VOISIN

ABSENTS : NATHALIE BOTHEMINE (POUVOIR A S.MARIN), THIERRY TOUFFET (POUVOIR A P.GROLIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : VALERIE LEJAY

**Objet : Projet de parc naturel régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu**  
**Délibération 2018-CM10-07**

5-7-8

Pierre BEILVERT, rapporteur, expose :

La région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional (PNR) autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, afin de développer sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le nord et le sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et des intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

**Le conseil municipal, après délibération:**

- **CONFIRME**, à la majorité (une abstention), l'intérêt de la commune de Saint Léger les Vignes à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.
- **DESIGNE**, à l'unanimité, deux représentants pour siéger au groupe de réflexion :

**Pierre BEILVERT et Danièle GUILLAUME**

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Saint-Léger-les-Vignes,  
Le 14 décembre 2018  
Le Maire, Jacques Gillaizeau

**Date d'envoi en Préfecture :**  
**Affichée ou notifiée le :**

